

Etaient présents :

Directeur : Jean René CLAIN

Resp. RH : Adèle SETAPI

Directeur des affaires administratives et juridiques : Abdel OUBARI

Elus CSE : Sarah LAMBERT – Expédit SELLAMBAYE – Pascaline DALLEAU – Lydie MONTEVILLE – Stéphane VIRASSAMY.

DS : Damien ABDALLAH

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2019 intégrant les réponses aux interrogations sur l'affichage obligatoire et l'assurance. Le détail des documents transférés de la DUP vers le CSE sera également abordé,
2. Règlement intérieur du CSE
3. Enregistrement des réunions CSE et ses modalités d'application,
4. Etude interne relative à la mise en place d'un bilan social,
5. Délai de prévenance relatif à la pose des heures de délégation,
6. Versement des budgets œuvres sociales et fonctionnement,
7. Plan de compétences pluri annuel 2020 à 2021,
8. Formation des membres du CSE,
9. Entretien professionnel : Bilan d'étapes,
10. Choix des établissements pour l'attribution de la taxe d'apprentissage,
11. Mise à jour de la BDES,
12. Mise en place de l'accord sur intéressement,
13. Prime Macron,
14. Revalorisation de la grille salariale,
15. Aménagement d'un espace dédié pour la prise des repas,
16. Point sur l'état du parc automobile et les bâtiments de bourbier,
17. Planning et gestion des congés des conducteurs,
18. Recrutement du Directeur technique,
19. Organigramme,
20. Numérisation des outils,
21. Bilan sur les primes qui ont été distribuées en fin d'année, à savoir : nbre de salariés qui ont eu droit à la part fixe, à la part variable, les critères de distribution,
22. Bilan sur les formations effectuées en 2019 par service,
23. Choix des dates de pont.
24. Demande d'un état du nombre d'agressions sur le réseau en 2019 et les suites ou pas engagées par la SEM - Quelles procédures sont mises en place lors et après une agression
25. Sécurisation de la caisse conducteurs
26. Fiche de renseignements Personnel pour le CSE
27. Présentation de la 1^{ère} action CSE, journée récréative

La séance est ouverte à 9h15.

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2019 intégrant les réponses aux interrogations sur l'affichage obligatoire et l'assurance. Le détail des documents

Le PV est approuvé à l'unanimité. Concernant l'affichage obligatoire, le Directeur informe que le nécessaire a été fait, il manque juste la désignation d'un agent sur chaque site en cas d'incendie. Pour ce qui est de l'affichage des congés du personnel, il confirme que tous les congés sont affichés sauf les siens.

Sur l'affichage des horaires, Mme LAMBERT interroge le Directeur sur l'amplitude des horaires d'ouverture du siège, en effet, il est noté que des exceptions sont accordées sans que cela soit précisé. Le Directeur vérifiera l'information et apportera des précisions lors du prochain CSE.

Pour l'assurance, le juriste confirme que la SEM ESTIVAL a une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels (missions contractuelles). L'assurance ne prend pas en charge les déplacements qui dépendent de leur mandant d'élus CSE.

2. Règlement intérieur du CSE

Le règlement a fait l'objet d'une lecture article par article, des modifications sont à apporter pour le prochain CSE. (cf RI CSE)

3. Enregistrement des réunions CSE et ses modalités d'application


Ce point est approuvé à l'unanimité. Pour ce qui est des modalités d'application, cf RI CSE.

4. Etude interne relative à la mise en place d'un bilan social,

Sur ce point, Mme LAMBERT rappelle que le CSE souhaite une étude sur le climat social et pas d'un bilan social. L'étude vise à déterminer le bien-être au travail. Le Directeur attire l'attention sur les coûts et précise avoir démarché, à titre informatif, 2 cabinets RH à même de pouvoir répondre à l'appel d'offres. Pour aller plus loin, il demande que le CSE lui présente un cahier de charges. Mme LAMBERT précise que le choix du cabinet relève du CSE et que la prise en charge par la SEM ESTIVAL.

5. Délai de prévenance relatif à la pose des heures de délégation,

Les élus CSE votent contre la mise en place du délai de prévenance. Mme LAMBERT précise que par conscience professionnelle, les agents prennent leur disposition pour anticiper leurs absences. Le Directeur cite 2 exemples où des demandes ont été faites à la dernière minute. Il est proposé qu'un point soit effectué d'ici 6 mois sur l'impact des demandes tardives au niveau des organisations des services. M. ABDALLAH explique, toutefois, que les demandes tardives ont un avantage, celui de pouvoir prendre des heures en fonction des tâches à réaliser au niveau du service. Pour ce qui est du service exploitation, les élus encourageront les collègues à poser au plus tôt leurs heures de délégation pour permettre la continuité de services.



6. Plan de compétences pluri annuel 2020 à 2021,

La responsable RH présente 2 plans, un pour le personnel à bord et un autre pour le personnel au sol, basés sur la sécurité et l'amélioration aux conditions de travail.

- ✓ Agir face aux situations d'agression
- ✓ Self défense

Pour le personnel au sol :

- ✓ Formation FRAP
- ✓ Formation SST
- ✓ Actualités sociales, fiscales
- ✓ Formation de formateur
- ✓ Management

Pour le personnel à bord :

- ✓ FCO
- ✓ Eco conduite
- ✓ Formation de formateur

Budget alloué : 20000€.

Sur ce point, Mme LAMBERT fait la remarque que le budget est faible au regard du nombre de salariés, 215€ par personne. Le Directeur propose qu'en fonction du budget, de réviser à la hausse le montant en fonction des besoins.

7. Formation des membres du CSE,

3 propositions de sessions sont proposées par 3 prestataires, début mars, fin mars et mi avril. Les élus retiennent la session de 4, 5 et 6 mars.

8. Entretien professionnel : Bilan d'étapes

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014, un bilan d'étapes doit être fait avec les salariés sur leur parcours professionnel. Le Directeur informe que les entretiens professionnels redémarreront prochainement. Sur ce point, Mme LAMBERT demande qu'il est important de rappeler aux professionnels leurs droits mais aussi les démarches à suivre pour le financement des formations.

9. Choix des établissements pour l'attribution de la taxe d'apprentissage

Les élus du CSE sont amenés à choisir les établissements bénéficiaires de la taxe d'apprentissage. Le service RH transmettra la liste émise par la préfecture de la Réunion.

10. Mise à jour de la BDES

Le prestataire ayant changé, le service juridique explique le retard pris dans la mise à jour de la BDES. Une relance sera effectuée auprès du nouveau prestataire.

11. Mise en place de l'accord sur intéressement

Les élus souhaitent la mise en place d'un accord sur intéressement au regard des résultats de l'entreprise. Le Directeur n'émet aucune opposition et propose d'étudier sa mise en œuvre et le coût.

12. Prime Macron

Le directeur juridique précise le dispositif de la loi et rappelle que la prime Macron ne peut être exonérée de charges fiscales et sociales que si l'entreprise a mis en place l'accord sur intéressement avant le 30 juin. Ce point sera de nouveau à l'ordre du jour lors du prochain CSE.

Au regard de l'heure (16h15), et avant le report des points à la séance suivante, le point N°24 est traité avant la clôture de la séance.

13. Bilan sur les primes qui ont été distribuées en fin d'année, à savoir : nbre de salariés qui ont eu droit à la part fixe, à la part variable, les critères de distribution

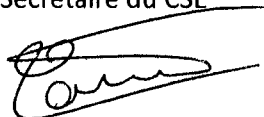
Montant Prime	200€	225€	250€	275€	300€
Nbre de salariés	40	2	7	6	40

Mme LAMBERT fait part au Directeur qu'une partie du personnel pense que l'attribution de la prime variable s'est faite « à la tête » de l'agent. Le Directeur rétorque que « c'est de son pouvoir discrétionnaire, qu'il est dans ses droits », néanmoins, il précise que toutes les personnes absentes, quel que soit le motif, n'ont obtenu que la part fixe. Il précise également qu'il n'a eu aucune réclamation d'agents sur ce point, aucune sollicitation pour un RDV n'a été enregistrée par son secrétariat. Pour les autres critères, l'heure tardive ne permet pas de continuer le débat, ce point sera de nouveau à l'ordre du jour lors du prochain CSE.

A 16h20, le Directeur propose que les points non traités soient reportés au prochain CSE, fixé au mardi 25 février 2020.

La séance est levée à 16h20

La Secrétaire du CSE



Le Président du CSE,

